



ÉCOLE Les Ecureuils



Gourgé
Aubigny
Pressigny

Adresse mail de l'APE: Ape.rpi.gap79@gmail.com

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018

Etaient présents: Mme Chargé (représentante de la commune de Pressigny et chargée des affaires scolaires), Mr Porchet (enseignant et directeur de l'école de Pressigny), Mme Clément, M. Souchet et M. Moreau.

Etaient excusés: Mr Feufeu (maire de Gourgé), M. Malvaud (maire d'Aubigny) et M. De Talhouët (maire de Pressigny), M. Teisseyre (enseignant et directeur de l'école de Gourgé), M. Clément (enseignant à l'école de Gourgé), Mme Barreau (Secrétaire), Christelle Rivet (trésorière adjointe) et Mme Aubrun (Trésorière à l'APE).

Pour cette 4e année consécutive du Bureau de l'APE, nous avons élu une nouvelle trésorière Nadine Mary.

Les autres membres du Bureau conservent les postes suivants :

Co-Présidentes: Aurélie AURY & Patricia MAZE

Secrétaire: Vanessa BARREAU

Secrétaire adjointe: Cécile DAVID

Membres actives : Charlotte AUBRUN et Christelle RIVET

Le résultat de l'APE
Année scolaire 2017 – 2018

Total compte CA au 20/09/2017 : 3 124,49€

Total des dépenses : 8257, 23€

Total des recettes : 7686,35€

Déficit : 570,88€

L'APE a fait un résultat négatif.

VENTE DE CHOCOLATS > Bénéfice : 590,03€

VIDE GRENIER > Bénéfice : 49,60€

VENTE DE FLEURS > Bénéfice : 490,15€

FETE DES ECOLES > Bénéfice : 867,72€

* Gâteaux et pêche à la ligne : Bénéfice 102,96€

* La buvette : Bénéfice 271,02€

* Enveloppes : Bénéfice 233,64€

* Pizzas : Bénéfice 375,10€

LES SUBVENTIONS : Avec la mise en place des nouvelles communautés de communes, c'est la Communauté de Communes Pathenay Gâtine (CCPG) qui verse des subventions par rapport au nombre d'enfants inscrits. La CCPG verse cette subvention directement aux 2 écoles. Les mairies ne versent plus de subventions à l'APE même la mairie d'Aubigny qui avait fait le choix jusqu'à l'année dernière de nous verser tout de même une subvention. Un courrier a été envoyé aux 3 mairies pour voir ce qui leur est possible de mettre en place.

LES COTISATIONS : 535.00€ (versées par les parents). Il reste 9 familles (soit 12 enfants) qui n'ont pas réglé la cotisation de début d'année soit une perte de 183.00€ pour l'APE. **La cotisation n'est pas obligatoire, mais à ce jour, ceux qui ne la règle pas ont les mêmes avantages que les autres.**

PARTICIPATION : 1158,00€ pour l'école primaire et 630,00€ pour l'école maternelle.

Soit 1788 € versés aux écoles.

COTISATION USEP : Dépenses 232,80€

ASSURANCE : Dépenses 130,58€

NOËL : Dépenses 744,74€

Divers frais (transport, petites fournitures ...) viennent s'ajouter.